

---

---

## CONSEIL MUNICIPAL

---

---

Séance du 6 Mars 2009

---

### *ORDRE du JOUR*

---

#### *ADMINISTRATION GENERALE*

---

- 1-/ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2009 - APPROBATION
- 2-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - DECISIONS DU MAIRE
- 3-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CGCT - MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE - COMPTE RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL

Les points 2 et 3 ne font pas l'objet de délibérations en conseil Municipal

---

#### *PERSONNEL COMMUNAL*

---

- 4-/ CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION
- 5-/ CCAS - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL - CONVENTION
- 6-/ REGLEMENTATION - EMPLOI CONTRACTUEL D'INGENIEUR - CREATION

---

#### *FINANCES*

---

- 7-/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - ANNEE 2009

---

#### *OPERATIONS TECHNIQUES*

---

- 8-/ VOIRIE COMMUNALE - TRAVAUX EN REGIE - MATERIELS DE SIGNALISATION - ACQUISITION - MARCHES DE FOURNITURES N°08.105 - AVENANT N°1 - SIGNATURE - AUTORISATION
- 9-/ POLE D'ECHANGE INTERMODAL DE TRANSPORTS - AMEMAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - MARCHE DE TRAVAUX N° 07-091 - AVENANT N°2 - SIGNATURE - AUTORISATION

10-/ ROTONDE DU LAC - RENOVATION - TRAVAUX - MARCHES N<sup>OS</sup> 08.029-08.031-08.034-08.037-08.039 ET 08.040 - PRESTATIONS SIMILAIRES - MARCHÉ N° 08.036 - AVENANT N° 2 - MAITRISE D'ŒUVRE - MARCHÉ N°04.050 - MARCHÉ COMPLEMENTAIRE - AUTORISATION - SIGNATURE

---

*URBANISME / AMENAGEMENT*

---

11-/ VOIRIE COMMUNALE - ALIGNEMENT - PARCELLE 8-10 RUE DES PERVENCHES - CESSION GRATUITE A LA COMMUNE

---

*AFFAIRES GENERALES*

---

12-/ DROITS ET BIENS IMMOBILIERS – CESSION – PARCELLES AM 6 ET AM 7 (TERRAINS DE 66787 M2) LIEUDIT CARRY – 03300 CUSSET AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CUSSET

13-/ PASSEPORTS BIOMETRIQUES - CONVENTION RELATIVE AU DEPOT D'UNE STATION FIXE - SIGNATURE

14-/ VIDEOPROTECTION - PARTENARIAT AVEC L'ETAT - CONVENTION - SIGNATURE

15-/ PERIMETRE DE PERIL - TAXATION

16-/ VEHICULES - VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

17-/ REPOS DOMINICAL - DEROGATION - AVIS

18-/ CIMETIERE - REPRISE DES CONCESSIONS PERPETUELLES A L'ETAT D'ABANDON

19-/ CIMETIERE - VACATIONS FUNERAIRES

---

*QUESTIONS DIVERSES*

---

10-/ ROTONDE DU LAC - RENOVATION - TRAVAUX - MARCHES N<sup>OS</sup> 08.029-08.031-08.034-08.037-08.039 ET 08.040 - PRESTATIONS SIMILAIRES - MARCHÉ N° 08.036 - AVENANT N° 2 - MAITRISE D'ŒUVRE - MARCHÉ N°04.050 - MARCHÉ COMPLEMENTAIRE - AUTORISATION - SIGNATURE

---

*URBANISME / AMENAGEMENT*

---

11-/ VOIRIE COMMUNALE - ALIGNEMENT - PARCELLE 8-10 RUE DES PERVENCHES - CESSION GRATUITE A LA COMMUNE

---

*AFFAIRES GENERALES*

---

12-/ DROITS ET BIENS IMMOBILIERS – CESSION – PARCELLES AM 6 ET AM 7 (TERRAINS DE 66787 M2) LIEUDIT CARRY – 03300 CUSSET AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CUSSET

13-/ PASSEPORTS BIOMETRIQUES - CONVENTION RELATIVE AU DEPOT D'UNE STATION FIXE - SIGNATURE

14-/ VIDEOPROTECTION - PARTENARIAT AVEC L'ETAT - CONVENTION - SIGNATURE

15-/ PERIMETRE DE PERIL - TAXATION

16-/ VEHICULES - VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

17-/ REPOS DOMINICAL - DEROGATION - AVIS

18-/ CIMETIERE - REPRISE DES CONCESSIONS PERPETUELLES A L'ETAT D'ABANDON

19-/ CIMETIERE - VACATIONS FUNERAIRES

---

*QUESTIONS DIVERSES*

---

10-/ ROTONDE DU LAC - RENOVATION - TRAVAUX - MARCHES N<sup>OS</sup> 08.029-08.031-08.034-08.037-08.039 ET 08.040 - PRESTATIONS SIMILAIRES - MARCHÉ N° 08.036 - AVENANT N° 2 - MAITRISE D'ŒUVRE - MARCHÉ N°04.050 - MARCHÉ COMPLEMENTAIRE - AUTORISATION - SIGNATURE

---

*URBANISME / AMENAGEMENT*

---

11-/ VOIRIE COMMUNALE - ALIGNEMENT - PARCELLE 8-10 RUE DES PERVENCHES - CESSION GRATUITE A LA COMMUNE

---

*AFFAIRES GENERALES*

---

12-/ DROITS ET BIENS IMMOBILIERS – CESSION – PARCELLES AM 6 ET AM 7 (TERRAINS DE 66787 M2) LIEUDIT CARRY – 03300 CUSSET AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CUSSET

13-/ PASSEPORTS BIOMETRIQUES - CONVENTION RELATIVE AU DEPOT D'UNE STATION FIXE - SIGNATURE

14-/ VIDEOPROTECTION - PARTENARIAT AVEC L'ETAT - CONVENTION - SIGNATURE

15-/ PERIMETRE DE PERIL - TAXATION

16-/ VEHICULES - VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

17-/ REPOS DOMINICAL - DEROGATION - AVIS

18-/ CIMETIERE - REPRISE DES CONCESSIONS PERPETUELLES A L'ETAT D'ABANDON

19-/ CIMETIERE - VACATIONS FUNERAIRES

---

*QUESTIONS DIVERSES*

---



## EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 6 mars 2009

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**N°4**

**OBJET :**

**CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
TERRITORIALE**

**AUTORISATION DU  
MAIRE A SIGNER UNE  
CONVENTION**

**DIRECTION DES  
RESSOURCES  
HUMAINES**

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (jusqu'aux questions diverses), Marie-Christine STEYER (jusqu'aux questions diverses), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL (jusqu'aux questions diverses), Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE (jusqu'à la question n°7), William ATHLAN, Serge CHATELAIN (jusqu'aux questions diverses), Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE à Claire GRELET (jusqu'aux questions diverses), Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN (jusqu'aux questions diverses), Jean-Jacques MARMOL à Roger GOURLIER (jusqu'aux questions diverses), Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT (à partir de la question n°8), Sylvie LALLIER à Annick COM, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Julien BASSINET à Stéphane VIVIER (à partir de la question N°8), Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Serge CHATELAIN (à partir des questions diverses), Conseiller municipal.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal (jusqu'à la question n°7)

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires,

**Vu** le décret n° 2008-1191 relatif aux commissions de réforme et au comité médical supérieur dans la fonction publique territoriale,

**Vu** l'arrêté du 4 août 2004 qui prévoit que peut être désigné pour présider la commission un membre élu d'une assemblée délibérante dont le personnel relève de la compétence de la commission de réforme d'une part et que le secrétariat peut être confié au centre de gestion territorialement compétent d'autre part,

**Considérant** que le secrétariat et la présidence de la commission de réforme départementale concernant l'ensemble des agents relevant de la Fonction Publique Territoriale ont été transférés par le Préfet au Centre de Gestion de l'Allier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009,

**Considérant** que la Ville de Vichy n'est pas affiliée au Centre de Gestion, elle devra verser une participation forfaitaire de 200 € par dossier présenté,

**Propose** au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention ci-annexée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,
- dit que la dépense sera imputée à l'article 6336 du budget, fonctionnalité 020.
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 6 mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 6 mars 2009

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**N°5**

**OBJET :**

**PERSONNEL  
COMMUNAL**

**CONVENTION  
MISE A DISPOSITION  
D'AGENTS AUPRES  
DU CCAS DE VICHY**

**DIRECTION DES  
RESSOURCES  
HUMAINES**

**PRESENTS** : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (jusqu'aux questions diverses), Marie-Christine STEYER (jusqu'aux questions diverses), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL (jusqu'aux questions diverses), Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE (jusqu'à la question n°7), William ATHLAN, Serge CHATELAIN (jusqu'aux questions diverses), Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION** : Christian CORNE à Claire GRELET (jusqu'aux questions diverses), Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN (jusqu'aux questions diverses), Jean-Jacques MARMOL à Roger GOURLIER (jusqu'aux questions diverses), Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT (à partir de la question n°8), Sylvie LALLIER à Annick COM, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Julien BASSINET à Stéphane VIVIER (à partir de la question N°8), Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Serge CHATELAIN (à partir des questions diverses), Conseiller municipal.

**SECRETAIRE** : Julien BASSINET, Conseiller municipal (jusqu'à la question n°7)

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, articles 61,62 et 63 notamment,

**Vu** le décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

**Considérant** la nécessité de mettre à disposition auprès du CCAS de Vichy des agents de la Ville de Vichy pour assurer des missions d'entretien dans les locaux du centre social René Barjavel et du Centre Communal d'Action Sociale,

**Considérant** que les conditions, notamment financières, doivent faire l'objet d'une convention entre la Ville de Vichy et le Centre Communal d'Action Sociale de Vichy,

**Propose** au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention ci-annexée définissant la mise à disposition d'agents de la Ville de Vichy auprès du CCAS.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 6 mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 mars 2009

N°6

Le Conseil Municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. C. MALHURET, Maire.

**OBJET :**

**REGLEMENTATION**

**EMPLOI CONTRACTUEL  
D'INGENIEUR**

**CREATION**

**DIRECTION DES  
RESSOURCES  
HUMAINES**

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (jusqu'aux questions diverses), Marie-Christine STEYER (jusqu'aux questions diverses), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL (jusqu'aux questions diverses), Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE (jusqu'à la question n°7), William ATHLAN, Serge CHATELAIN (jusqu'aux questions diverses), Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE à Claire GRELET (jusqu'aux questions diverses), Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN (jusqu'aux questions diverses), Jean-Jacques MARMOL à Roger GOURLIER (jusqu'aux questions diverses), Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT (à partir de la question n°8), Sylvie LALLIER à Annick COM, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Julien BASSINET à Stéphane VIVIER (à partir de la question N°8), Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Serge CHATELAIN (à partir des questions diverses), Conseiller municipal.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal (jusqu'à la question n°7)

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-Préfecture  
le :*

*Publiée ou notifiée  
le :*

M. le Maire,

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, article 4 notamment,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3 notamment,

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

**Considérant** la nécessité de recruter une personne qualifiée afin d'assurer au sein du service « Hygiène et salubrité » la responsabilité du secteur en charge des nuisances et de l'habitat.

**Considérant** les besoins du service en matière de compétences spécifiques dans le domaine de l'évaluation et de la gestion du risque dans le domaine de la santé,

**Propose** au Conseil municipal :

- de créer un poste d'ingénieur contractuel, pour une durée d'un an, qui pourra être éventuellement renouvelée selon les besoins du secteur dans la limite de 3 ans,

- de rémunérer cet emploi sur la base du 1er échelon du grade d'ingénieur,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- dit que la rémunération correspondant à ce poste sera imputée à l'article 64131, fonctionnalité 822 du budget,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 6 mars 2009

Les membres présents ont signé au registre

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 6 mars 2009

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N° 7

**OBJET :**

**DEBAT  
D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE**

**EXERCICE 2009**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

**PRESENTS** : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (jusqu'aux questions diverses), Marie-Christine STEYER (jusqu'aux questions diverses), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL (jusqu'aux questions diverses), Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE (jusqu'à la question n°7), William ATHLAN, Serge CHATELAIN (jusqu'aux questions diverses), Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION** : Christian CORNE à Claire GRELET (jusqu'aux questions diverses), Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN (jusqu'aux questions diverses), Jean-Jacques MARMOL à Roger GOURLIER (jusqu'aux questions diverses), Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT (à partir de la question n°8), Sylvie LALLIER à Annick COM, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Julien BASSINET à Stéphane VIVIER (à partir de la question N°8), Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Serge CHATELAIN (à partir des questions diverses), Conseiller municipal.

**SECRETAIRE** : Julien BASSINET, Conseiller municipal (jusqu'à la question n°7)

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'application de la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République qui impose aux communes ou à leurs établissements publics de coopération intercommunale de plus de 3500 habitants d'organiser un débat d'orientations budgétaires précédemment au vote du budget primitif,

**Présente** les orientations budgétaires pour l'exercice 2009 et la rétrospective des deux années précédentes à partir des documents ci-annexés.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal :

- prend acte de ces informations,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 6 mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 6 Mars 2009**

**N°8**

**OBJET :**

**VOIRIE COMMUNALE  
TRAVAUX EN REGIE**

**MATERIEL DE  
SIGNALISATION  
ACQUISITION**

**MARCHE DE  
FOURNITURES**

**N°08.105  
AVENANT N°1**

**SIGNATURE  
AUTORISATION  
DIRECTION  
GENERALE DES  
SERVICES  
TECHNIQUES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (jusqu'aux questions diverses), Marie-Christine STEYER (jusqu'aux questions diverses), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL (jusqu'aux questions diverses), Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE (jusqu'à la question n°7), William ATHLAN, Serge CHATELAIN (jusqu'aux questions diverses), Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE à Claire GRELET (jusqu'aux questions diverses), Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN (jusqu'aux questions diverses), Jean-Jacques MARMOL à Roger GOURLIER (jusqu'aux questions diverses), Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT (à partir de la question n°8), Sylvie LALLIER à Annick COM, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Julien BASSINET à Stéphane VIVIER (à partir de la question N°8), Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Serge CHATELAIN (à partir des questions diverses), Conseiller municipal.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal (jusqu'à la question n°7)

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Marchés Publics,

**Vu** la délibération n° 31 du Conseil municipal du 27 juin 2008 autorisant Monsieur le Maire, à l'issue de l'appel d'offres, à signer le marché de fournitures pour le lot n° 2 : produits de signalisation horizontale, attribué à PROSIGN France S.A.S., sous le numéro de marché 08.105,

**Considérant** la décision prise en assemblée générale le 31 décembre 2008 aux termes de laquelle PROSIGN France S.A.S. a été absorbée par voie de fusion par la S.A. AXIMUM,

**Considérant** que cette fusion a eu pour effet d'entraîner la disparition de la société titulaire du marché précité et d'emporter cession dudit marché au profit de la S.A. AXIMUM,

**Considérant** que la cession d'un marché public doit être expressément autorisée,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'autoriser la cession du marché public n° 08.105 en date du 02 juillet 2008 au profit de la S.A. AXIMUM,

- de l'autoriser à signer l'avenant n° 1 au marché précité et joint à la présente.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 6 mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 mars 2009

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**N° 9**

**OBJET :**

**POLE D'ECHANGE  
INTERMODAL DE  
TRANSPORTS**

**ESPACES PUBLICS  
AMENAGEMENT**

**MARCHE DE  
TRAVAUX**

**n° 07.091**

**AVENANT N° 2**

**SIGNATURE  
AUTORISATION**

**DIRECTION  
GENERALE DES  
SERVICES  
TECHNIQUES**

**PRESENTS** : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (jusqu'aux questions diverses), Marie-Christine STEYER (jusqu'aux questions diverses), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL (jusqu'aux questions diverses), Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE (jusqu'à la question n°7), William ATHLAN, Serge CHATELAIN (jusqu'aux questions diverses), Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION** : Christian CORNE à Claire GRELET (jusqu'aux questions diverses), Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN (jusqu'aux questions diverses), Jean-Jacques MARMOL à Roger GOURLIER (jusqu'aux questions diverses), Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT (à partir de la question n°8), Sylvie LALLIER à Annick COM, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Julien BASSINET à Stéphane VIVIER (à partir de la question N°8), Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Serge CHATELAIN (à partir des questions diverses), Conseiller municipal.

**SECRETAIRE** : Julien BASSINET, Conseiller municipal (jusqu'à la question n°7)

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-Préfecture  
le :*

*Publiée ou notifiée  
le :*

M. le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Marchés Publics,

**Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier,

**Vu** la délibération n° 27 du Conseil municipal du 29 mars 2002 approuvant le programme d'aménagement d'un pôle d'échange intermodal de transports à la gare de Vichy,

**Vu** le protocole signé le 31 juillet 2003 entre l'ensemble des partenaires pour le financement du projet d'aménagement d'un pôle d'échange intermodal de transports à Vichy,

**Vu** la délibération n° 37 du Conseil municipal du 19 décembre 2003 autorisant la signature de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre entre la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et la Ville de Vichy relatif à la réalisation du pôle d'échange intermodal de Vichy,

**Vu** la délibération n° 15 du Conseil municipal du 23 juillet 2004 concluant un avenant à cette convention pour l'actualisation des montants du projet,

**Vu** la délibération n° 24 du Conseil municipal du 19 novembre 2004 confiant la maîtrise d'œuvre du projet précité au groupement «L'Atelier du Paysage / Infraservices / Véloplan» dont le mandataire est l'Atelier du Paysage domicilié 1 rue Victor Hugo 68100 ILLZACH,

**Vu** la délibération n° 12 du Conseil municipal du 11 février 2005 portant avenant n° 1 au protocole d'accord intégrant l'évolution du programme et l'actualisation des estimations,

**Vu** la délibération n° 16 du Conseil municipal du 10 novembre 2006 approuvant l'avant projet définitif d'aménagement des espaces publics pour un coût total de travaux de 2 800 000 € HT dont 794 171 € HT à la charge de la Ville,

**Vu** la délibération n° 14 du Conseil municipal du 2 mars 2007 autorisant la signature de la convention constitutive d'un groupement de commandes avec Vichy Val d'Allier pour les travaux de réalisation du pôle d'échange intermodal,

**Vu** la délibération n° 6 du Conseil municipal du 29 mai 2007 autorisant, à l'issue de la procédure d'appel d'offres, la signature des marchés de travaux pour les lots 1B-Voirie, réseaux et mobilier urbain ; 2B-Eclairage public et réseaux secs ; 3B-Espaces verts et arrosage,

**Vu** la délibération n° 30 du Conseil municipal du 31 décembre 2007 autorisant la signature d'avenants n° 1 aux marchés de travaux n° 07-090 Lot 1 B : Voirie, réseaux et mobilier urbain et n° 07-091 Lot 2 B : Eclairage public et réseaux secs,

**Considérant** le marché n° 07-091 passé avec l'entreprise SCIE au montant de 147 098,60 € HT après signature de l'avenant n° 1;

**Considérant** l'intérêt de réaliser, avant la pose définitive des dallages « calcaire » en pied de façade de la gare SNCF, la mise en place de fourreaux et regards ménageant ainsi la possibilité de mise en valeur par la lumière de ces façades restaurées,

**Considérant** que cette prestation supplémentaire, évaluée à 8 051,35 € HT, amène à proposer un avenant au marché de travaux du lot 2 B pour en adapter les prestations ;

**Considérant** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 26 février 2009 sur la passation de l'avenant précité ;

**Propose** au Conseil municipal :

- d'autoriser la passation de l'avenant n° 2 au marché de travaux n° 07.091, lot 2B-Réseaux secs (éclairage public, télécommunications, basse tension, sonorisation), passé avec l'entreprise SCIE et établi comme suit, pour la mise en œuvre de fourreaux en pied de façade de la gare :

• Montant initial	136 348,50 € HT
• Montant du marché après avenant n° 1	147 098,60 € HT
• Montant de l'avenant n° 2	8 051,35 € HT
• Nouveau montant du marché	155 149,95 € HT
soit	185 559,34 € TTC

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant ci-annexé, les crédits nécessaires étant inscrits au budget principal, opération 2051.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions ;
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution de cette décision.

.....

A Vichy, le 6 mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 6 Mars 2009**

N° 10

**OBJET :**

**ROTONDE DU LAC**

**RENOVATION**

**TRAVAUX**

**MARCHES N°s 08.029 ;  
08.031 ; 08.033 ; 08.034 ;  
08.037 ; 08.039 ; 08.040 :**

**PRESTATIONS  
SIMILAIRES**

**ET**

**MARCHE N° 08.036 :  
AVENANT N° 2**

**MAITRISE D'ŒUVRE**

**MARCHE N° 04.050 :  
MARCHE  
COMPLEMENTAIRE**

**AUTORISATION  
SIGNATURE**

**DIRECTION  
GENERALE DES  
SERVICES  
TECHNIQUES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS** : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (jusqu'aux questions diverses), Marie-Christine STEYER (jusqu'aux questions diverses), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL (jusqu'aux questions diverses), Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE (jusqu'à la question n°7), William ATHLAN, Serge CHATELAIN (jusqu'aux questions diverses), Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION** : Christian CORNE à Claire GRELET (jusqu'aux questions diverses), Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN (jusqu'aux questions diverses), Jean-Jacques MARMOL à Roger GOURLIER (jusqu'aux questions diverses), Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT (à partir de la question n°8), Sylvie LALLIER à Annick COM, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Julien BASSINET à Stéphane VIVIER (à partir de la question N°8), Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Serge CHATELAIN (à partir des questions diverses), Conseiller municipal.

**SECRETAIRE** : Julien BASSINET, Conseiller municipal (jusqu'à la question n°7)

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-Préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*le :*

M. le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Marchés Publics,

**Vu** la délibération n° 9 du Conseil municipal du 29 mars 2004 approuvant le programme et l'enveloppe financière de la rénovation de la Rotonde du Lac,

**Vu** le marché n° 04-050 du 10 juin 2004 confiant la maîtrise d'œuvre à l'équipe constituée du Cabinet d'architectes "Les Indiens Blancs" (mandataire)/Euclid Ingénierie/J.F. Lanquette,

**Vu** la délibération n° 27 du Conseil municipal du 21 décembre 2007 approuvant les évolutions du programme de rénovation de la Rotonde du Lac, adoptant l'avant projet définitif de rénovation pour un montant de 1 256 646,60 € HT et autorisant la signature d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre,

**Vu** la délibération n° 28 du Conseil municipal du 11 avril 2008 autorisant Monsieur le Maire, à l'issue de l'appel d'offres, à signer les marchés de travaux pour 15 lots, pour un montant total de 1 143 724.78 € HT,

**Vu** la délibération n° 30 du Conseil municipal du 26 septembre 2008 autorisant Monsieur le Maire, à signer les avenants aux marchés de travaux rendus nécessaires pour :

- la prise en compte des modifications et adaptations induites par les contraintes techniques constatées après la phase démolition et par les prescriptions du bureau de contrôle

- l'introduction de travaux complémentaires participant à la bonne finition des ouvrages, pour une plus value totale de 69 684.76 € HT,

**Considérant** l'installation d'un nouveau gérant, récemment choisi suite à la défaillance de son prédécesseur, circonstance totalement imprévue et qui entraîne un aménagement du projet au niveau de l'organisation des salles et des locaux techniques, comme de l'implantation des matériels de cuisine,

**Considérant** les prescriptions récentes du bureau de contrôle sur le système de sécurité incendie (SSI),

**Considérant** qu'une part des travaux supplémentaires en résultant ne constituent pas des prestations nouvelles mais des prestations similaires aux prestations des marchés de travaux initiaux, dont les clauses prévoient cette éventualité et permettent la passation de marchés négociés, en l'occurrence avec les titulaires des marchés n°s 08.029, 08.031, 08.033, 08.034, 08.037, 08.039 et 08.040, hormis pour le marché n° 08.036 dont les modifications (prestations nouvelles) en plus et moins value nécessitent la passation d'un avenant n° 2,

**Considérant** qu'une autre part des travaux supplémentaires, notamment concernant le ravalement, le carrelage, le revêtement de sols souples et les équipements de cuisine nécessitent de nouvelles mises en concurrence au moyen de procédures adaptées qui vont être lancées prochainement,

**Considérant** que les travaux susmentionnés entraînent des interventions complémentaires du bureau d'études techniques intégré dans l'équipe de maîtrise d'œuvre et génèrent des prestations qui ne figurent pas dans le marché de maîtrise d'œuvre, mais qui sont nécessaires à la réalisation du projet, et qu'il convient de passer un marché complémentaire audit marché,

**Considérant** la décision de la commission d'appel d'offres en date du 26 février 2009 de passer :

- des marchés négociés pour prestations similaires aux prestations des marchés de travaux n<sup>os</sup> 08.029, 08.031, 08.033, 08.034, 08.037, 08.039 et 08.040, pour un total de 130 830.75 € HT,

- un marché complémentaire au marché de maîtrise d'œuvre n°04.050, pour un total de 8 400.00 € HT,

**Considérant** l'avis favorable de cette même commission sur la passation d'un avenant n° 2 au marché de travaux n° 08.036, représentant une moins value de 7 103.50 € HT,

**Propose** au Conseil municipal :

- de l'autoriser à signer les marchés négociés pour prestations similaires aux prestations des marchés de travaux ci-après :

Lot n° 01, marché 08.029, S.A.B.C.F.

Montant du marché initial + avenant 1 : 68 315,87 €HT (81 705,78 € TTC)

Montant du marché pour prestations similaires : 15 401,50 € HT

Lot n° 03, marché 08.031, S.A.S. SUCHET

Montant du marché initial + avenant 1 : 16 642,68 €HT (19 904,64 € TTC)

Montant du marché pour prestations similaires : 7 321,80 € HT

Lot n° 05, marché 08.033, Sarl JACQUE & Cie

Montant du marché initial : 79 678,28 €HT (95 295,92 €TTC)

Montant du marché pour prestations similaires : 9 949,60 €HT

Lot n° 06, marché 08.034, MAZET SAS

Montant du marché initial + avenant 1 : 98 145,73 €HT (117 382,29 € TTC)

Montant du marché pour prestations similaires y compris annulation d'une partie de l'avenant n° 1 : 24 685,30 € HT

Lot n° 09, marché 08.037, S.A.E.B.

Montant du marché initial + avenant 1 : 259 660,00 € HT (310 553,36 € TTC)

Montant du marché pour prestations similaires : 27 505,20 € HT

Lot n° 11, marché 08.039, DUMONT ELECTRICITE  
Montant du marché initial + avenant 1 : 52 299,98 €HT (62 550,78 € TTC)  
Montant du marché pour prestations similaires : 11 905,10 € HT

Lot n° 12, marché 08.040, SAS STCA  
Montant du marché initial + avenant 1 : 382 423,90 € HT (457 378,98 € TTC)  
Montant du marché pour prestations similaires : 34 062,25 € HT

- de l'autoriser à signer le marché complémentaire au marché de maîtrise d'œuvre ci-après :

Marché n° 04.050, Cabinet d'architecture LES INDIENS BLANCS/EUCLID  
Ingénierie (BET)/Jean-François LANQUETTE (Coordination S.S.I)

Montant du marché initial + avenant 1 : 125 664,66 €HT soit  
150 294,93 €TTC

Montant du marché complémentaire : 8 400,00 € HT

- d'autoriser la passation d'un avenant n° 2 au marché de travaux ci-après :

Lot n° 08, marché 08.036, Entreprise DRIFFORD

Montant du marché initial + avenant 1 : 38 289,06 €HT (45 793,72 € TTC)

Montant de l'avenant n° 2 : - 7 103,50 € HT

- de l'autoriser à signer ledit avenant, les crédits nécessaires pour la réalisation de l'ensemble de ces prestations similaires et du marché complémentaire étant inscrits au budget annexe des salles meublées et louées, opération 2040,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....  
A Vichy, le 6 mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 6 mars 2009

**N°11**

**OBJET :**

**VOIRIE COMMUNALE**

**ALIGNEMENT**

**PARCELLE 8-10 RUE  
DES PERVENCHES**

**CESSION GRATUITE  
A LA COMMUNE**

**DIRECTION  
DE L'URBANISME**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS** : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (jusqu'aux questions diverses), Marie-Christine STEYER (jusqu'aux questions diverses), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL (jusqu'aux questions diverses), Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE (jusqu'à la question n°7), William ATHLAN, Serge CHATELAIN (jusqu'aux questions diverses), Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION** : Christian CORNE à Claire GRELET (jusqu'aux questions diverses), Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN (jusqu'aux questions diverses), Jean-Jacques MARMOL à Roger GOURLIER (jusqu'aux questions diverses), Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT (à partir de la question n°8), Sylvie LALLIER à Annick COM, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Julien BASSINET à Stéphane VIVIER (à partir de la question N°8), Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Serge CHATELAIN (à partir des questions diverses), Conseiller municipal.

**SECRETAIRE** : Julien BASSINET, Conseiller municipal (jusqu'à la question n°7)

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code de l'Urbanisme,

**Vu** les dispositions du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vichy, approuvé le 31 mars 2006 et modifié par délibération du Conseil municipal le 2 mars 2007, notamment en ce qui concerne les plans d'alignement,

**Considérant** le permis de construire n° 03 310 08 W 1050 accordé à la S.C.I. LAFAYE, en date du 23 décembre 2008, pour une extension stockage-garage de ses locaux industriels à usage de blanchisserie déjà existants au 16-18 boulevard de l'Hôpital, à l'arrière de sa propriété cadastrée Section AN n° 60 sur la rue des Pervenches,

**Considérant** que l'élargissement de la rue des Pervenches figure en plan d'alignement n° 11 au Plan Local d'Urbanisme et que, de ce fait une parcelle d'une superficie d'environ 177 m<sup>2</sup>, sise au droit de ce terrain, doit être acquise par la commune, ce à titre gratuit, la surface à acquérir étant inférieure à la limite de 10 % de la superficie totale de la propriété,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'acquérir gratuitement à la S.C.I. LAFAYE une parcelle d'une superficie d'environ 177 m<sup>2</sup> nécessaire audit alignement,

- de donner mandat à M. le Maire et à M. Jean-Jacques MARMOL, Adjoint au Maire délégué aux Affaires patrimoniales, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, pour signer l'acte authentique à intervenir.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 6 mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 06 Mars 2009**

N° 12

**OBJET :**

**DROITS ET BIENS  
IMMOBILIERS**

**CESSION**

**PARCELLES  
AM 6 ET AM 7  
(TERRAINS DE  
66 787 M<sup>2</sup>)  
LIEUDIT CARRY  
03300 CUSSET**

**AU PROFIT  
DE LA  
COMMUNE DE  
CUSSET**

**DIRECTION DES  
AFFAIRES  
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (jusqu'aux questions diverses), Marie-Christine STEYER (jusqu'aux questions diverses), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL (jusqu'aux questions diverses), Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE (jusqu'à la question n°7), William ATHLAN, Serge CHATELAIN (jusqu'aux questions diverses), Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE à Claire GRELET (jusqu'aux questions diverses), Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN (jusqu'aux questions diverses), Jean-Jacques MARMOL à Roger GOURLIER (jusqu'aux questions diverses), Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT (à partir de la question n°8), Sylvie LALLIER à Annick COM, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Julien BASSINET à Stéphane VIVIER (à partir de la question N°8), Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Serge CHATELAIN (à partir des questions diverses), Conseiller municipal.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal (jusqu'à la question n°7)

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L. 3211-14,

**Vu** la délibération n° 5 du 28 janvier 2009 de la Commune de CUSSET approuvant cette acquisition,

**Vu** le courrier du 24 décembre 2008 par lequel la Commune de VICHY propose à la Commune de CUSSET la cession des terrains cadastrés AM 6 et AM 7 au lieudit Carry à CUSSET au prix de mille Euros (1 000 €),

**Considérant** que le prix proposé prend en compte les servitudes (ancienne décharge publique et canalisation d'assainissement traversant les parcelles),

**Propose** au Conseil municipal :

- de céder à la Commune de CUSSET les parcelles cadastrées AM 6 (21 m<sup>2</sup>) et AM 7 (66 766 m<sup>2</sup>) au lieudit Carry 03300 CUSSET au prix de mille Euros (1 000 €)

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition,

- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir,

- dit que la recette relative à cette cession sera imputée à l'article 775 fonctionnalité 01 du budget de la Commune pour l'année 2009,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 06 mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 06 Mars 2009**

**N° 13**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**OBJET :**

**PASSEPORTS  
BIOMETRIQUES**

**CONVENTION  
RELATIVE AU  
DEPOT D'UNE  
STATION FIXE**

**SIGNATURE**

**DIRECTION DES  
AFFAIRES  
GENERALES**

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (jusqu'aux questions diverses), Marie-Christine STEYER (jusqu'aux questions diverses), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL (jusqu'aux questions diverses), Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE (jusqu'à la question n°7), William ATHLAN, Serge CHATELAIN (jusqu'aux questions diverses), Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE à Claire GRELET (jusqu'aux questions diverses), Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN (jusqu'aux questions diverses), Jean-Jacques MARMOL à Roger GOURLIER (jusqu'aux questions diverses), Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT (à partir de la question n°8), Sylvie LALLIER à Annick COM, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Julien BASSINET à Stéphane VIVIER (à partir de la question N°8), Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Serge CHATELAIN (à partir des questions diverses), Conseiller municipal.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal (jusqu'à la question n°7)

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le courrier de M. le Préfet en date du 30 décembre 2008 transmettant à M. le Maire de VICHY une convention relative au dépôt d'une station fixe permettant l'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage dans la Commune,

**Considérant** que la convention susvisée précise les modalités techniques et juridiques de la mise à disposition de la station dont la Commune sera équipée,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention relative à la mise disposition d'une station d'enregistrement des demandes de titres d'identité de voyage dans la Commune de Vichy,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention susvisée, ci-annexée.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 06 mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 06 Mars 2009**

**N° 14**

**OBJET :**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**VIDEOPROTECTION**

**PARTENARIAT  
AVEC  
L'ETAT**

**CONVENTION**

**SIGNATURE**

**DIRECTION DES  
AFFAIRES  
GENERALES**

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (jusqu'aux questions diverses), Marie-Christine STEYER (jusqu'aux questions diverses), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL (jusqu'aux questions diverses), Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE (jusqu'à la question n°7), William ATHLAN, Serge CHATELAIN (jusqu'aux questions diverses), Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE à Claire GRELET (jusqu'aux questions diverses), Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN (jusqu'aux questions diverses), Jean-Jacques MARMOL à Roger GOURLIER (jusqu'aux questions diverses), Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT (à partir de la question n°8), Sylvie LALLIER à Annick COM, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Julien BASSINET à Stéphane VIVIER (à partir de la question N°8), Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Serge CHATELAIN (à partir des questions diverses), Conseiller municipal.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal (jusqu'à la question n°7)

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les lois des 21 janvier 1995, 23 janvier 2006 et 5 mars 2007 relatives à la vidéosurveillance,

**Vu** la délibération n° 15 du 28 septembre 2007 approuvant la mise en place d'un dispositif de vidéosurveillance à Vichy,

**Vu** le courrier de M. le Préfet de l'Allier du 23 décembre 2008 exposant que, dans le cadre de sa politique de sécurisation, l'Etat a souhaité favoriser la mise en place de la vidéoprotection urbaine et signer pour ce faire des conventions de partenariat avec les Villes disposant de tels systèmes,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire de Vichy à signer la convention ci-annexée, définissant entre la Ville et l'Etat le mode de fonctionnement et d'utilisation du système de vidéoprotection mis en œuvre par la Ville de Vichy.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 voix contre :

- approuve cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 06 mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 06 Mars 2009**

**N°15**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**OBJET :**

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (jusqu'aux questions diverses), Marie-Christine STEYER (jusqu'aux questions diverses), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL (jusqu'aux questions diverses), Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE (jusqu'à la question n°7), William ATHLAN, Serge CHATELAIN (jusqu'aux questions diverses), Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**PERIMETRES  
DE  
PERIL**

**FACTURATION**

**DIRECTION DES  
AFFAIRES  
GENERALES**

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE à Claire GRELET (jusqu'aux questions diverses), Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN (jusqu'aux questions diverses), Jean-Jacques MARMOL à Roger GOURLIER (jusqu'aux questions diverses), Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT (à partir de la question n°8), Sylvie LALLIER à Annick COM, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Julien BASSINET à Stéphane VIVIER (à partir de la question N°8), Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Serge CHATELAIN (à partir des questions diverses), Conseiller municipal.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal (jusqu'à la question n°7)

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**Considérant** que si la mise en place de ces périmètres de sécurité répond à des impératifs de sécurité publique, leur maintien du fait de l'absence d'action des propriétaires des immeubles concernés entraîne une entrave durable à la libre circulation des personnes, notamment handicapées, ainsi que pour la Ville un coût non négligeable, par l'immobilisation de matériel de barrièrage ou par l'intervention régulière des services pour la remise en place dudit matériel,

**Considérant** qu'il est donc nécessaire de mettre en place une facturation de ces prestations,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'instaurer pour tout maintien au-delà d'un mois des périmètres de péril, la facturation forfaitaire à hauteur de vingt trois centimes (0,23 €) par mètre linéaire et par jour.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 06 mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 06 Mars 2009**

**N° 16**

**OBJET :**

**VEHICULES**

**VENTE  
AUX ENCHERES  
PUBLIQUES**

**DIRECTION DES  
AFFAIRES  
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (jusqu'aux questions diverses), Marie-Christine STEYER (jusqu'aux questions diverses), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL (jusqu'aux questions diverses), Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE (jusqu'à la question n°7), William ATHLAN, Serge CHATELAIN (jusqu'aux questions diverses), Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE à Claire GRELET (jusqu'aux questions diverses), Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN (jusqu'aux questions diverses), Jean-Jacques MARMOL à Roger GOURLIER (jusqu'aux questions diverses), Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT (à partir de la question n°8), Sylvie LALLIER à Annick COM, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Julien BASSINET à Stéphane VIVIER (à partir de la question N°8), Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Serge CHATELAIN (à partir des questions diverses), Conseiller municipal.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal (jusqu'à la question n°7)

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code du Commerce et notamment ses articles L. 321-1 à L. 321-3,

**Considérant** la mise à la réforme par la Ville de neuf (9) véhicules,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'autoriser la vente aux enchères publiques des véhicules figurant en annexe à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition,

- dit que cette vente sera faite aux enchères par Maître Guy LAURENT, Commissaire Priseur, ou toute autre personne habilitée aux termes des articles L. 321-1 et suivants du Code du Commerce,

- dit que la recette correspondante sera imputée à l'article 775, fonctionnalité 01, du budget de la Commune pour l'année 2009,

- dit que la dépense correspondant aux frais de vente par le Commissaire Priseur sera imputée à l'article 6227, fonctionnalité 01 du budget de la Commune pour l'année 2009,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 06 mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

**Séance du 6 mars 2009**

**N° 17**

**OBJET :**

**REPOS DOMINICAL**

**DEROGATION**

**AVIS**

**DIRECTION DES  
AFFAIRES  
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (jusqu'aux questions diverses), Marie-Christine STEYER (jusqu'aux questions diverses), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL (jusqu'aux questions diverses), Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE (jusqu'à la question n°7), William ATHLAN, Serge CHATELAIN (jusqu'aux questions diverses), Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Christian CORNE à Claire GRELET (jusqu'aux questions diverses), Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN (jusqu'aux questions diverses), Jean-Jacques MARMOL à Roger GOURLIER (jusqu'aux questions diverses), Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT (à partir de la question n°8), Sylvie LALLIER à Annick COM, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Julien BASSINET à Stéphane VIVIER (à partir de la question N°8), Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Serge CHATELAIN (à partir des questions diverses), Conseiller municipal.

**SECRETAIRE :** Julien BASSINET, Conseiller municipal (jusqu'à la question n°7)

**Rendue exécutoire :**  
Reçue en Sous-préfecture  
le :  
Publiée ou notifiée  
le :

M. le Maire,

**Vu** les articles L.221-6, L.221-8-1 et R.221-2-1 du Code du Travail,

**Vu** la circulaire n° 94/5 du 24 mai 1994 de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle,

**VU** la délibération en date du 30 juin 1994 par laquelle le Conseil municipal a sollicité auprès de M. le Préfet de l'Allier le classement de la ville sur la liste des communes touristiques et thermales afin de permettre aux commerçants de présenter des demandes de dérogation au repos dominical des salariés,

**Considérant** la pratique vichyssoise d'ouverture des commerces le dimanche établie de longue date,

**Considérant** la demande de dérogation au repos dominical des salariés de la SA OKAIDI, de la SAS CAMAIEU INTERNATIONAL, de la société MISSCAT et de la SA DOUGLAS.

**Propose** au Conseil municipal :

- de réserver un avis favorable aux demandes de dérogation au repos dominical des salariés présentées par :
  - . la SA OKAIDI pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin « OKAIDI » qu'elle exploite à Vichy, sis 2 bis rue de l'Hôtel des postes,
  - . la SAS CAMAIEU INTERNATIONAL pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin « CAMAIEU » qu'elle exploite à Vichy, sis 8 avenue Georges Clémenceau,
  - . la société MISSCAT pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin « WEILL » qu'elle exploite à Vichy, sis 4 rue du Président Wilson,
  - . la SA DOUGLAS pour l'ouverture le dimanche après-midi du magasin « Parfumerie DOUGLAS » qu'elle exploite à Vichy, sis 19 rue Georges Clémenceau.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 6 mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

**Séance du 6 mars 2009**

**N°18**

**OBJET :**

**CIMETIERE**

**REPRISE**

**DE CONCESSIONS  
PERPETUELLES**

**A L'ETAT  
D'ABANDON**

**DIRECTION DES  
AFFAIRES  
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS** : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (jusqu'aux questions diverses), Marie-Christine STEYER (jusqu'aux questions diverses), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL (jusqu'aux questions diverses), Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE (jusqu'à la question n°7), William ATHLAN, Serge CHATELAIN (jusqu'aux questions diverses), Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION** : Christian CORNE à Claire GRELET (jusqu'aux questions diverses), Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN (jusqu'aux questions diverses), Jean-Jacques MARMOL à Roger GOURLIER (jusqu'aux questions diverses), Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT (à partir de la question n°8), Sylvie LALLIER à Annick COM, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Julien BASSINET à Stéphane VIVIER (à partir de la question N°8), Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Serge CHATELAIN (à partir des questions diverses), Conseiller municipal.

**SECRETAIRE** : Julien BASSINET, Conseiller municipal (jusqu'à la question n°7)

**Rendue exécutoire :**  
Reçue en Sous-préfecture  
le :  
Publiée ou notifiée  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2223-4, L. 2223-17, R. 2223-12 à R. 2223-21,

**Vu** le règlement du cimetière en date du 7 janvier 1998,

**Vu** la délibération n° 8 en date du 19 décembre 2003 relative à la décision de principe de reprise des concessions perpétuelles,

**Vu** les constats d'abandon en date des 26 septembre 2005 et 15 décembre 2008,

**Considérant** que la procédure de reprise des concessions perpétuelles à l'abandon arrive à son terme et qu'il convient de valider la liste des concessions à reprendre,

**Propose** au Conseil municipal :

- de clore la procédure de reprise des concessions perpétuelles à l'état d'abandon telle qu'elle est prévue à l'article L. 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- de valider la liste des concessions perpétuelles issues du 2<sup>ème</sup> constat.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 6 mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 6 mars 2009

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**N°19**

**OBJET :**

**CIMETIERE**

**VACATIONS  
FUNERAIRES**

**DIRECTION DES  
AFFAIRES  
GENERALES**

**PRESENTS** : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (jusqu'aux questions diverses), Marie-Christine STEYER (jusqu'aux questions diverses), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL (jusqu'aux questions diverses), Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE (jusqu'à la question n°7), William ATHLAN, Serge CHATELAIN (jusqu'aux questions diverses), Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION** : Christian CORNE à Claire GRELET (jusqu'aux questions diverses), Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN (jusqu'aux questions diverses), Jean-Jacques MARMOL à Roger GOURLIER (jusqu'aux questions diverses), Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT (à partir de la question n°8), Sylvie LALLIER à Annick COM, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Julien BASSINET à Stéphane VIVIER (à partir de la question N°8), Gloria SZPIEGA à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Serge CHATELAIN (à partir des questions diverses), Conseiller municipal.

**SECRETAIRE** : Julien BASSINET, Conseiller municipal (jusqu'à la question n°7)

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213-14,

**Vu** la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,

**Vu** les circulaires préfectorales n° 03/2009 du 3 janvier 2009 et n° 19/2009 du 5 février 2009,

**Considérant** que le Conseil municipal doit émettre un avis sur le taux des vacations funéraires et qu'il y a lieu d'harmoniser ce taux sur l'agglomération,

**Propose** au Conseil municipal :

- de donner un avis favorable sur le principe d'un taux uniforme des vacations funéraires sur l'agglomération, soit vingt Euros (20 €) par vacation

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 6 mars 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,